

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 15 novembre 2022 à 8h, le Bureau du Syndicat Mixte AQUAVESC, légalement convoqué par son Président, M. Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET : 2022/11 – Convention de mise à disposition des données relatives à la vulnérabilité des réseaux franciliens face aux inondations

CA VGP : Erik LINQUIER, Luc WATTELLE, Richard DELEPIERRE

CA SQY : Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI

EPT GPSO : Pierre CHEVALIER

Absent excusé : Eric BERDOATI

Secrétaire de Séance : Pierre CHEVALIER

Date de la convocation : 6 novembre 2022

Date d'affichage électronique des décisions du Bureau : 18 novembre 2022

Nombre de membres : En exercice : 7 Présents : 6 Votants : 6

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. En l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
172-2780007-2022-115-DE-00001-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Décision à valeur délibérative 2022/11

OBJET : Convention de mise à disposition des données relatives à la vulnérabilité des réseaux franciliens face aux inondations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite à la déclaration d'intention conclue le 20 avril 2016 relative à la Stratégie Locale de Gestion du risque inondations, AQUAVESC – identifié à cette occasion comme « collectivité ou groupement de collectivités territoriales » - s'est engagé à permettre le partage, via son délégataire, des données relatives à la vulnérabilité de ces réseaux face aux inondations,

Considérant que ce partage organisé par l'État via un espace numérique sécurisé de partage des données (Outil « OSMOSE ») entre les services de l'État, les opérateurs de réseaux ou encore les collectivités territoriales est prévu avec possibilité d'étendre ultérieurement sa diffusion dans la limite des obligations de confidentialité,

Considérant qu'AQUAVESC s'est également engagé, à travers cette déclaration d'intention, à prendre en considération la vulnérabilité de ses réseaux pour améliorer la résilience de ses équipements et réduire leur vulnérabilité,

Considérant que l'Etat a également pour missions d'établir les conventions nécessaires à l'échange des données entre acteurs concernés et de permettre la mise à disposition de la cartographie obtenue,

Considérant que cette convention a pour objet d'organiser et de définir les conditions et modalités de mise à disposition et d'utilisation des données des concepteurs et opérateurs de réseaux au profit de l'État, des opérateurs de réseaux et des collectivités et établissements publics, dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration d'intention du 20 avril 2016 et dans le strict respect de leur confidentialité,

Considérant que la présente convention est exécutée à titre gratuit et est conclue pour une durée de trois (3) ans reconductibles à compter de sa date de notification par l'État aux signataires.

Considérant qu'il est demandé aux membres du Bureau d'approuver la convention relative à la mise à disposition des données relatives à la vulnérabilité des réseaux franciliens face aux inondations et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à la signer,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention de mise à disposition des données relative à la vulnérabilité des réseaux franciliens face aux inondations annexée.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tout document y afférent.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 15 novembre 2022**

Le Président

Erik LINQUIER

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20221115-DEC202211-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022